

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12
En exercice : 12

Séance du :
26 avril 2019

Date de publication :

- 2 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six avril à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le vingt-deux avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS : MM. BERTORA – BOUDOUBE – BROGLIO – OLLIVIER – MORENON – Mme ROUBEUF – M. MOUGIN – Mmes MARENCO – NEVEUX.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. MASQUELIER à M. BERTORA – M. PERRIN à Mme NEVEUX et Mme DUMONT à Mme ROUBEUF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle NEVEUX

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. MORENON	FINANCES / DECHETS MENAGERS Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération complémentaire 2019. <u>Synthèse du rapport</u> L'article L 1521 du Code Général des Impôts, en son paragraphe III-1, permet au conseil communautaire d'accorder l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locaux industriels et commercial pour lesquels l'enlèvement le transport et le dépôt des ordures ménagères sont assurés soit directement par l'exploitant de l'établissement, soit par une entreprise spécialisée mandatée par celui-ci. A la demande de la direction des services fiscaux il y a lieu d'harmoniser l'exonération de la société CONFORAMA, l'établissement étant situé sur le territoire des communes de Fréjus et de Puget sur Argens	ADOpte A L'UNANIMITE
2.	Mme MARENCO	HABITAT Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour la construction de 14 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël – « Résidence Carthage ». <u>Synthèse du rapport</u> A la suite d'une erreur matérielle, il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder de nouveau une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1.189.931 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, puis de rapporter la délibération n° 04 du 22 février 2019.	ADOpte A L'UNANIMITE
3.	Mme MARENCO	HABITAT Intervention sur le parc de logements privés – Attribution de subventions aux propriétaires privés. <u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements	ADOpte A L'UNANIMITE

		privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ». Il est proposé d'attribuer un montant total de 11 140 € correspondant à 9 279 € d'aides de la CAVEM et 1.861 € d'aides de la Région pour la rénovation de six logements	
4.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). – Convention d'objectifs et de partenariat. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée peut financer des organismes qui proposent des aides directes aux entreprises. L'Adie, Association pour le Droit à l'Initiative Économique, défend l'idée que chacun peut entreprendre, même sans capital, même sans diplôme, et devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. Le réseau de spécialistes de l'Adie conseille, finance et accompagne toutes celles et ceux qui souhaitent devenir indépendant. Il intervient en complément d'autres acteurs de l'aide à la création d'entreprises sur le territoire de la CAVEM, en octroyant notamment des prêts aux entrepreneurs.	ADOpte A L'UNANIMITE
5.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association BGE Provence Alpes Méditerranée Accès Conseil (BGE) – Convention d'objectifs et de partenariat 2019. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée peut financer des	ADOpte A L'UNANIMITE

		organismes qui proposent des aides directes aux entreprises. BGE Conseil est membre du réseau national des BGE. Constitué en 1980, le Réseau National des BGE (anciennement réseau des Boutiques de Gestion) fédère aujourd'hui 400 implantations autour de la charte « initiative et solidarité » qui pose un principe éthique : pour que le droit d'entreprendre soit ouvert à tous et que l'acte d'entreprendre ne soit pas isolé. Le projet BGE Accès Conseil est axé sur le développement de l'économie locale. Il vise principalement à accompagner des porteurs de projet, du territoire de la CAVEM, relevant soit de l'économie marchande classique ou de l'économie sociale et solidaire.	
6.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association Capitou Industries – Convention d'objectifs 2019. <u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM soutient les associations de représentants de parcs d'activités et s'est engagée à mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques et de sensibilisation au problème du changement climatique dans le cadre de ses compétences Économique, Environnementale, Énergétique, Transport et Collecte des déchets. L'association de parcs d'activités CAPITOU INDUSTRIES, qui représente les 5 pôles d'activités présents au CAPITOU, étant active dans ces domaines, il est proposé de soutenir financièrement ses actions au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 8 000 €.	ADOpte A L'UNANIMITE
7.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association Couveuse Interface 83 – Convention d'objectifs et de partenariat 2019. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée peut financer des	ADOpte A L'UNANIMITE

		organismes qui proposent des aides directes aux entreprises. La COUVEUSE INTERFACE 83 propose à des porteurs de projets un cadre légal (juridique, social, fiscal), qui leur permet de tester une activité économique sur une période limitée dans le temps (6 à 12 mois en moyenne, renouvelable). C'est la 1ère couveuse généraliste et départementale qui appartient au réseau national de l'Union des Couveuses d'Entreprises (UCE). Elle est implantée dans le Var et notamment sur le territoire de la CAVEM. Il est proposé de soutenir financièrement ses actions au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 10 000 €.	
8.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association La Palud-Lou Gabian Avenir – Convention d'objectifs 2019. <u>Synthèse du rapport</u> L'association de parcs d'activités La Palud-Lou Gabian Avenir a pour objectif la recherche et la mise en œuvre de tous moyens et actions propres à organiser, soutenir et développer d'une manière générale les entreprises, artisans, commerçants, implantés ou exerçant sur les zones d'activités de La Palud et de Lou Gabian. Elle a aussi pour objectif d'assurer une concertation sur toutes questions se rapportant à son périmètre d'activités, d'assurer la constitution d'un organe représentatif de celui-ci, et plus généralement, toutes actions propres à en assurer l'aménagement et l'expansion. L'Association de parc d'activités La Palud-Lou Gabian Avenir sollicite de la CAVEM une aide financière pour mener à bien ses missions sur le territoire au titre de l'année 2019.	ADOPTE A L'UNANIMITE
9.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association Parcs des 4 chemins – Convention d'objectifs 2019. <u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM, soutient les associations de représentants de parcs d'activités et	ADOPTE A L'UNANIMITE

		s'est engagée, à mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques et de sensibilisation au problème du changement climatique dans le cadre de ses compétences Économique, Environnementale, Énergique, Transport et Collecte des déchets. L'association de parcs d'activités des 4 CHEMINS a pour objet la recherche et la mise en œuvre de tous moyens et actions propres à organiser, soutenir et développer d'une manière générale les entreprises, artisans, commerçants, implantés ou exerçant sur les parcs d'activités des Châtaigners et des Garillans. Dans ce cadre, la CAVEM projette par cette délibération de soutenir financièrement l'action initiée par l'association de parcs d'activités des 4 CHEMINS au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 4.000 €.	
10.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association réseau Entreprendre Var – Convention d'objectifs et de partenariat 2019. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée peut financer des organismes qui proposent des aides directes aux entreprises. Réseau Entreprendre Var accompagne les futures PME, créatrices d'emplois et de richesses. Le cœur de cible de Réseau Entreprendre Var est constitué de projets potentiellement destinés à devenir des PME, c'est-à-dire les créations et reprises ayant au moins 3 emplois lors du démarrage, et 14 emplois à 5 ans. Réseau Entreprendre a pour mission de favoriser l'initiative économique. Il intervient en complément d'autres acteurs de l'aide à la création d'entreprises, en octroyant notamment des prêts d'honneur aux entrepreneurs qui ont pour ambition de développer	ADOpte A L'UNANIMITE

		son activité et de créer significativement des emplois locaux. Il est proposé de soutenir financièrement ses actions au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 10 000 €.	
11.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technoparc Epsilon II à Saint-Raphaël – Cession du lot 14 à la SCI Epsilon II. <u>Synthèse du rapport</u> Par délibération n°06 du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2019 a été approuvé la cession du lot n° 14 à la SCI EPSILON II, dans l'attente de l'avis des domaines. L'avis nécessaire ayant été rendu le 04 février 2019, il est proposé au Bureau Communautaire de viser cet avis, d'autoriser la signature de la promesse de vente sous conditions suspensives et de valider la cession du lot n° 14 du lotissement EPSILON II d'une surface de 7562 m² au prix minimum de 600 000 € HT pour 2000 m² de plancher à la société SCI EPSILON II ou toute personne morale ou physique en lien direct avec l'acquéreur qui pourrait se substituer. Il est précisé qu'en cas de superficie de plancher supérieure le prix serait révisé à la hausse sur la base de 300€ HT par mètre carré supplémentaire.	ADOpte A L'UNANIMITE
12.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAE Pôle BTP à Fréjus – Convention entre la CAVEM et l'ASL du Pôle BTP pour la prise en charge du réseau d'éclairage public du Pôle BTP. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Pôle BTP, la ville de Fréjus a participé à la réalisation de la voirie centrale. Lors de la réception des ouvrages techniques, il a été mis en évidence que le réseau d'éclairage public de la voie principale n'a pas été dissocié de celui permettant l'éclairage des voies privées. Il a donc été fixé par convention les modalités de prise en charge du réseau d'éclairage public. Cette convention a été signée par les parties le 31 mai 2016.	ADOpte A L'UNANIMITE

		Mais suite à la modification de la compétence « développement économique », il convient de se substituer à la commune de Fréjus et de modifier la convention de 2016. Il est dès lors demandé au Bureau Communautaire d'approuver la convention entre la CAVEM et l'ASL du Pôle BTP pour la prise en charge du réseau d'éclairage public de la ZAC Pôle BTP	
13.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Lotissement Epsilon II à Saint-Raphaël – Modification du lotissement avec réduction des espaces communs. <u>Synthèse du rapport</u> La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée en tant qu'aménageur du site a été sollicitée par le propriétaire du lot n° 17 (ex lot n° 6) afin d'acquérir une surface supplémentaire en nature de parking et d'espaces verts d'environ 1000 m² appartenant à la CAVEM ce qui lui permettra de modifier la configuration de la parcelle et d'en faciliter l'accès. Le lot n°17 aura une surface supplémentaire d'environ 1000 m² à prélever sur les parcelle AO n° 943p et AO n° 946p en nature de parking et d'espaces verts. Dans ces conditions, il est proposé de valider l'agrandissement du lot n° 17. Cette modification si elle est approuvée conduira à une réduction des espaces communs existant sur le site. Cette modification du lotissement sera subordonnée à l'accord des co-lotis, dans les conditions fixées à l'article L 442-10 du Code de l'Urbanisme	ADOpte A L'UNANIMITE
14.	M. MOUGIN	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE Application informatique « Guichet FTTH » de gestion des autorisations de voirie pour le déploiement de la fibre optique – Convention de partenariat avec le syndicat mixte ouvert Provence Alpes Côte d'Azur très haut débit – Sud THD. <u>Synthèse du rapport</u> Le service informatique de la CAVEM a développé avec les services de Fréjus et de St Raphaël, le Département du	ADOpte A L'UNANIMITE

		Var et l'opérateur ORANGE, une application permettant la gestion des autorisations de voirie et de travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique par l'opérateur Orange sur les territoires des deux communes situées en zone d'initiative publique. Le Département du Var a souhaité voir étendre son usage aux collectivités concernées par le déploiement en zone d'initiative publique dans le cadre de la DSP concessive dont SUD THD, délégant de la concession, est en charge. La CAVEM ne pouvant porter et assurer la maintenance de l'outil à cette échelle, il a été proposé que le SICTIAM, prenne son relai et assure l'hébergement et les évolutions du guichet FTTH. Le Bureau de la CAVEM avait délibéré en ce sens le 22 juin 2018. SUD THD étant directement en charge de la DSP pour le Var, il est à présent proposé que lui soit transféré l'Outil et les droits correspondants et conventionner avec ce syndicat.	
15.	M. BERTORA	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES SAOS Saint-Raphaël Var Handball – Convention de partenariat saison sportive 2019-2020. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 1.010.000 € à la SAOS SRVHB afin de mettre en œuvre son projet sportif, décliné en trois volets d'actions d'intérêt général, pour l'année 2019-2020.	ADOpte A L'UNANIMITE
16.	Mme NEVEUX	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Association club athlétique Raphaëlo/Fréjusien – Convention d'objectifs 2019-2020. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 280.000 € au CARF pour la mise en œuvre de son projet d'initiation et de promotion du rugby sur l'Est Var, pour la saison sportive 2019-2020.	ADOpte A L'UNANIMITE
17.	Mme NEVEUX	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES SASP Etoile Football Club de Fréjus/Saint-Raphaël – Convention de partenariat saison sportive 2019-2020. <u>Synthèse du rapport</u>	ADOpte A L'UNANIMITE

		Attribution d'une subvention de 800.000 € à la SASP Etoile Football Club de Fréjus/Saint-Raphaël compte tenu de l'engouement du public et des jeunes pour le football, pour l'année 2019-2020.	
18.	M. BOUDOUBE	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Convention annuelle d'objectifs avec l'association le Mas Production 2019. <u>Synthèse du rapport</u> La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée est partenaire du festival du Mas des Escaravatiens organisé sur la commune de Puget sur Argens par l'association le MAS PRODUCTION. Ce festival de musique actuelle est le seul présent sur le territoire de la CAVEM durant l'été, et le seul de ce type sur la Côte d'Azur à proposer une série d'au moins 15 concerts entre le 1er juin et le 17 août 2019. Du fait d'un réseau relationnel conséquent renforcé au fil des ans, l'association le MAS PRODUCTION aide de jeunes artistes émergents issus de notre territoire en leur permettant de se produire en première partie de concerts d'artistes confirmés. Comme chaque année, l'association LE MAS PRODUCTION sollicite une aide financière de la CAVEM pour offrir un festival de qualité pour la saison 2019.	ADOpte A L'UNANIMITE
19.	Mme MARENCO	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Association Loge toit - Convention d'objectifs. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 30.000 € à l'Association LOGE TOIT pour son projet en direction des jeunes actifs de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés pour accéder à des logements autonomes sur le secteur de l'Est Var, pour l'année 2019	ADOpte A L'UNANIMITE
20.	Mme MARENCO	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Association Corail - Convention d'objectifs. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 50.000 € à l'Association CORAIL pour son projet de prévention contre l'exclusion et d'aide à l'insertion, pour	ADOpte A L'UNANIMITE

		l'année 2019.	
21.	M. OLLIVIER	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Association Les Lutins de l'Isle – Subvention 2019. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 20.000 € à l'Association Les Lutins de l'Isle pour l'aide et le soutien aux jeunes en situation d'handicap mental, pour l'année 2019.	ADOPTE A L'UNANIMITE
22.	M. BROGLIO	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES Association Clarisse Environnement – Subvention 2019. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 20.000 € à l'Association Clarisse Environnement pour sa mission d'accompagnement vers l'emploi des publics rencontrant des difficultés particulières, pour l'année 2019.	ADOPTE A L'UNANIMITE
23.	M. MOUGIN	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Accueil des gens du voyage – Gestion des aires d'accueil et de grand passage – Fixation des tarifs de stationnement. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre sa compétence « <i>Accueil des gens du voyage</i> » et, par voie de conséquence, de gestion de l'aire de grand passage « La Palissade », la CAVEM doit, afin d'harmoniser au niveau départemental les tarifs de stationnement sur les aires de grand passage, réviser ceux applicables à l'aire « La Palissade », pour la saison 2019, i.e. à compter du 15 mai prochain	ADOPTE A L'UNANIMITE
24.	M. MOUGIN	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Accueil des gens du voyage – Gestion de l'aire de grand passage – Adoption d'une convention d'occupation temporaire et d'un règlement intérieur. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre sa compétence « <i>Accueil des gens du voyage</i> » et, par voie de conséquence, de gestion de l'aire de grand passage « La Palissade », la CAVEM doit, afin d'harmoniser au niveau départemental les tarifs de stationnement sur les aires de grand passage, adopter une nouvelle convention d'occupation temporaire ainsi qu'un nouveau règlement	ADOPTE A L'UNANIMITE

		intérieur, applicables pour la saison 2019, à compter du 15 mai prochain.	
25.	M. MOUGIN	HYGIENE ET SECURITE Convention avec le S.D.I.S pour la surveillance de la baignade – Villes de Fréjus, de Roquebrune-sur-Argens et de Saint-Raphaël. <u>Synthèse du rapport</u> Chaque année une convention avec le SDIS est passée afin d'assurer la surveillance de la baignade sur les plages de Fréjus et de Roquebrune-sur-Argens. Le coût total estimatif de cette surveillance pour l'année 2019 à Fréjus s'élève à 242.950,72 €. Le coût total estimatif de cette surveillance pour l'année 2019 à Roquebrune-sur-Argens s'élève à 66.770,20 €. Le coût total estimatif de cette surveillance pour l'année 2019 à Saint-Raphaël s'élève à 136.247,30 €.	ADOpte A L'UNANIMITE
26.	M. MOUGIN	HYGIENE ET SECURITE Surveillance plage du Veillat à Saint-Raphaël. <u>Synthèse du rapport</u> Une convention est établie avec la ville de Saint-Raphaël afin d'assurer la surveillance de la plage du Veillat à Saint-Raphaël, pour un montant de 27.000.00 €, lors de la saison estivale 2019.	ADOpte A L'UNANIMITE
27.	Mme MARENCO	HYGIENE ET SANTE Approbation de la nouvelle convention entre la CAF et le SIHS dans le cadre des constats de non décence des logements. <u>Synthèse du rapport</u> Depuis juin 2017, une convention entre le SIHS de la CAVEM et la Caisse des Allocations familiales a permis d'habiliter le SIHS à vérifier la décence des logements présents sur le territoire de la CAVEM et faire remonter auprès des services de la CAF les constats réalisés sur les logements, ceci afin de permettre d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité. Il y a lieu de procéder à son renouvellement.	ADOpte A L'UNANIMITE
28.	M. BERTORA	GEMAPI Projet de réalisation des	ADOpte A L'UNANIMITE

		ouvrages nécessaires à la protection de la zone d'activités de la Palud contre les inondations – Communes de Fréjus et Puget sur Argens. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre de sa compétence « GEMAPI », la CAVEM poursuit le projet d'aménagement pour la protection de la zone artisanale de la Palud contre les inondations. L'arrêté portant autorisation « Loi sur l'eau » et l'arrêté de dérogation à la législation de protection des espèces ont été obtenus. Les études et travaux prévus consistent en la réalisation de digues de protection et d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau de la zone pour un montant estimé de 17 125 701 € HT Certains terrains nécessaires aux travaux ont été négociés à l'amiable avec les propriétaires fonciers. Cependant, tous les terrains n'étant pas acquis ou sous promesse de vente, il convient à présent de s'assurer de la maîtrise foncière. Les arrêtés préfectoraux obtenus mentionnent la réalisation de mesures de compensations environnementales indispensables qui se prolongent sur la commune de Puget sur Argens. La mise en œuvre de ces mesures concerne des emprises supérieures à celles nécessaires pour la réalisation des travaux. Il est donc nécessaire de les inclure dans la présente demande de DUP dans le cas où les négociations amiables ne pourraient aboutir. Les Estimations Sommaires et Globales des Domaines pour les acquisitions foncières nécessaires aux travaux et aux mesures compensatoires s'élèvent à 714 847 €. Il convient donc de valider le nouveau périmètre de la DUP, d'autoriser les négociations pour les acquisitions et conventions de gestion, d'autoriser le Président à saisir Monsieur le Préfet du Var pour l'ouverture d'enquêtes « préalable à la Déclaration d'Utilité Publique » et « parcelles conjointes » et à poursuivre, si besoin, la procédure d'expropriation jusqu'à son terme	
--	--	---	--

29.	Mme MARENCO	POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de Ville – Convention partenariale pluriannuelle – Dénonciation. <u>Synthèse du rapport</u> Le retrait, par le Conseil d'Administration de la C.A.F. réuni le 23 janvier 2019, de l'agrément centre social aux Centres Sociaux et Culturels Fréjusiens (C.S.C.F.) pour le site de La Gabelle, ainsi que le constat d'une non-conformité entre le fonctionnement de l'association et les engagements pris par elle dans le cadre de cette convention, contraignent les Partenaires institutionnels (Etat, Conseil Départemental, ville de Fréjus et C.A.V.E.M.) financeurs et signataires à dénoncer la Convention Partenariale Pluriannuelle (C.P.P.), adoptée par le Bureau communautaire du 24 février 2017 et signée le 26 avril suivant.	ADOpte A L'UNANIMITE
30.	M. BROGLIO	ENVIRONNEMENT Soutien à l'association pour le développement de l'éducation à l'environnement (ADEE) pour l'année 2019 : campagnes et plateaux d'animations lors de manifestations ou fêtes locales. <u>Synthèse du rapport</u> Attribution d'une subvention de 16.500 € à l'ADEE pour la mise en place d'opérations d'information et de sensibilisation à l'environnement, pour l'année 2019	ADOpte A L'UNANIMITE
31.	M. BOUDOUBE	FONCTION PUBLIQUE Renouvellement de mise à disposition à temps complet de deux agents de la ville de Fréjus au profit de la CAVEM. <u>Synthèse du rapport</u> Approbation de la convention de renouvellement de mise à disposition de deux agents de la Ville de Fréjus au profit de la CAVEM à temps complet, chargés de l'enlèvement des encombrants de la Ville de Fréjus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2019.	ADOpte A L'UNANIMITE
32.	M. BERTORA	FINANCES Convention de partenariat 2019 avec l'AVSA – Service de fourrière animale intercommunale. <u>Synthèse du rapport</u> L'Association Varoise de Secours aux	ADOpte A L'UNANIMITE

		Animaux (AVSA) gère le refuge de Roquebrune sur Argens et assure une mission de Fourrière au bénéfice de 28 communes de l'Est Var, parmi lesquelles les communes membres de la CAVEM. Il convient de passer une nouvelle convention avec l'AVSA pour l'année 2019 en vue de la poursuite de ses missions et de lui attribuer une subvention pour son fonctionnement	
--	--	---	--

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le **2 MAI** 2019



LE PRESIDENT

Roland BERTORA